



COUR D'APPEL DE PARIS

TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE MEAUX

ACTIVITÉ
2020



INTRODUCTION

Gestion de crises

La fin de l'année 2019 annonçait de profonds changements en 2020 avec la mise en œuvre des réformes de procédure civile, de procédure pénale, du droit de la peine et la création du tribunal judiciaire, mais nous n'imaginions pas les crises qui s'abattaient sur notre société et par suite sur le fonctionnement de notre juridiction.

2020 commençait par un mouvement de protestation des avocats, sous forme de grève, contre la réforme de leur régime de retraites qui conduisait pendant deux mois au renvoi massif de nombreux dossiers en toutes matières civiles et pénales.

Puis, brutalement, le 16 mars, une semaine après l'arrivée de la nouvelle procureure de la République, le confinement du pays stoppait quasiment l'activité du tribunal pendant deux mois. Le déclenchement inédit du plan de continuation d'activité restreignait l'activité du tribunal aux seules urgences et à la fermeture matérielle des locaux au public non convoqué. Avec le soutien des avocats les renvois opérés en matière pénale permettaient le plus souvent d'éviter de nouvelles convocations par le greffe et, avec un succès certain en contentieux civil général, de nombreuses affaires pouvaient être traitées sans audience et donner lieu à une décision.

Ces mesures drastiques de protection des personnels permettaient par ailleurs d'éviter la propagation du virus et l'affection des agents du tribunal et des personnes le fréquentant.

A la sortie du confinement et pendant l'été, après réduction de la période des vacances judiciaires, la réorientation de certaines procédures par le parquet, les efforts des magistrats et du greffe en matière familiale et au pôle social permettaient de limiter les effets de la crise subie.

La rentrée de septembre, rapidement perturbée par une nouvelle alerte sanitaire conduisait à maintenir les gestes barrières dans un contexte de poursuite quasi normale de l'activité.

En cette fin d'année éprouvante pour chacun, nos regards se portent sur les réussites enregistrées dont la plus belle illustration est constituée par la déclinaison d'une politique de juridiction mobilisant tous les acteurs du tribunal et ses partenaires concernant le traitement prioritaire des violences conjugales. Fruit d'échanges au sein de groupes de travail partenariaux, elle traduit l'engagement de chacun pour lutter contre ce fléau : informer, accueillir, protéger et sanctionner en sont les points cardinaux.

Nous nous tournons également vers demain en poursuivant l'accompagnement des réformes encore à venir (procédure civile, justice des mineurs...), la modernisation de notre tribunal (rénovation des ascenseurs, création d'un véritable service d'accueil dit SAJJ) et en déployant notre action plus encore sur l'ensemble de l'arrondissement judiciaire dans le cadre de la justice de proximité (création d'audience foraine à Lagny-sur-Marne en matière pénale et affaires familiales, renforcement du réseau des délégués du procureur et des conciliateurs de justice).

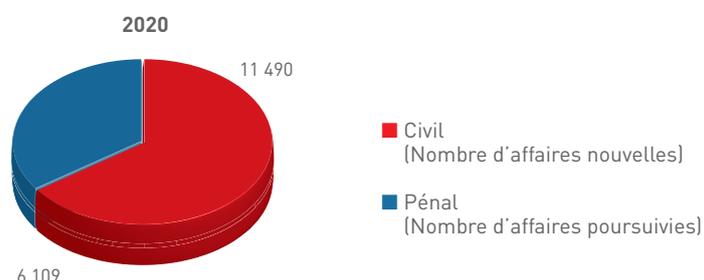
Nous préparons enfin l'avenir en accompagnant le projet de réhabilitation et d'extension du palais de justice afin de lui donner une juste dimension.

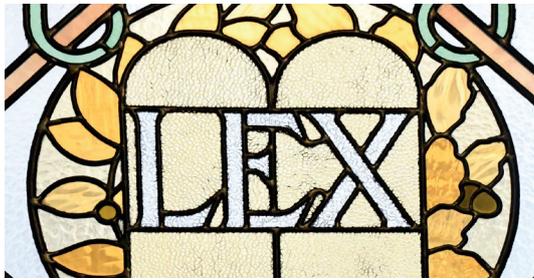
Tout cela n'est toutefois possible qu'avec le soutien de l'ensemble de nos partenaires, professionnels du droit, administrations de l'Etat, élus et collectivités, associations, forces de police, de gendarmerie, équipes de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse, que nous remercions encore pour leur action à nos côtés.

Enfin, nous pouvons cette année encore saluer le maintien d'un haut niveau d'engagement de l'ensemble des agents, magistrats et fonctionnaires de la juridiction.

Les chefs de juridiction
Laureline PEYREFITTE et Bertrand MENAY*

RÉPARTITION ACTIVITÉ CIVILE / ACTIVITÉ PÉNALE

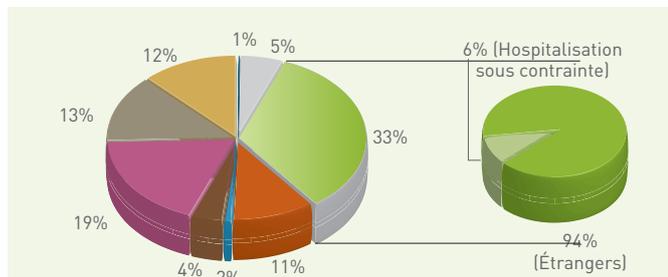
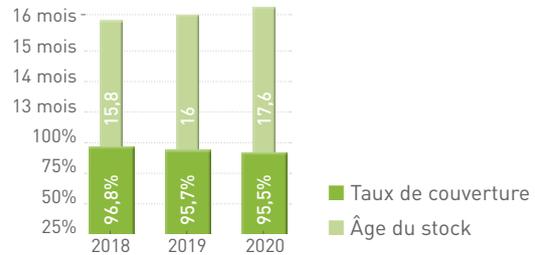
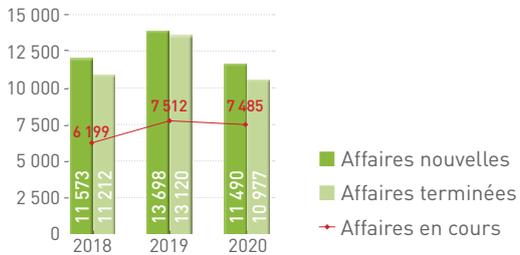




ACTIVITÉ CIVILE



SERVICE CIVIL

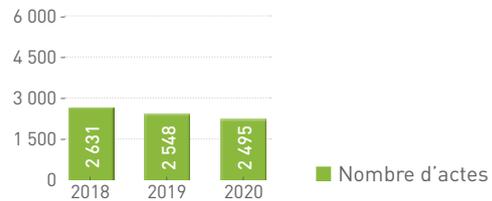


Structure du contentieux civil

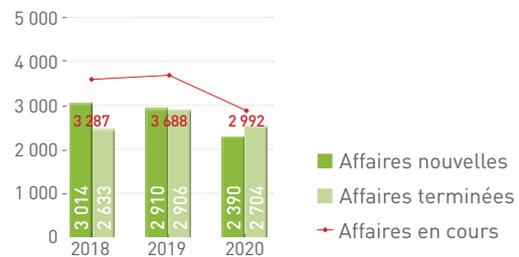
Affaires nouvelles 2020 (À compter du 1^{er} janvier 2020)

- Référé et requêtes
- Contentieux civil général
- Affaires familiales
- Exécution
- Indemnisation du préjudice corporel
- Tutelles mineurs
- Juge des libertés et de la détention civil
- Étrangers
- Hospitalisation sous contrainte
- Contentieux social
- Autres

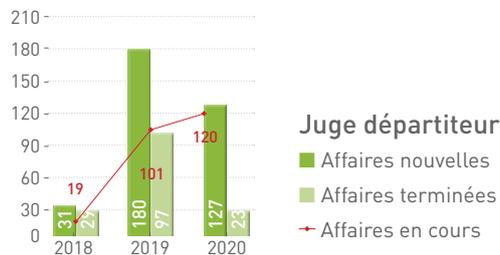
Actes de greffe



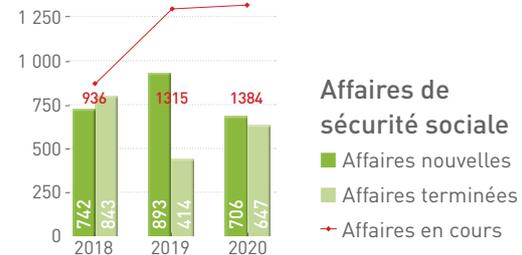
AFFAIRES FAMILIALES



AFFAIRES SOCIALES



Juge départiteur



Affaires de sécurité sociale

JUSTICE CIVILE DE PROXIMITÉ

Décisions rendues

	Référés	Affaires civiles	Nationalité	Surendettement	Tutelles Décisions rendues	Tutelles Nbre de mesures en cours	Injonction de payer	Saisie sur rémunération
2020	576	2 634	722	297	2 493	5 506	3 138	2 582
2019	852	3 310	850	360	2 884	5 596	4 021	2 737
2018	868	3 500	907	442	3 404	5 528	4 563	3 932

ACTIVITÉ PÉNALE

CODE PÉNAL

SERVICE PÉNAL



POURSUITE DES MAJEURS

	Plaintes et PV reçus	Affaires poursuivables	Procédures alternatives aux poursuites	Taux de réponse pénale
2020	31 668	14 179	5 010	84,48%
2019	36 888	16 996	6 610	80,6%
2018	36 704	16 955	7 693	83,89%

MODALITÉS DES POURSUITES

2020



ACTIVITÉ PÉNALE DU SIÈGE

Décisions rendues

	Tribunal correctionnel	Tribunal de police
2020	6 330	371
2019	7 436	539
2018	6 863	872

Instruction

	Ouverture d'information	Fin d'information
2020	134	141
2019	130	154
2018	173	132

Application des peines

	Milieu ouvert	Statuant sur la détention
2020	681	4 361
2019	1 351	5 295
2018	1 151	4 783

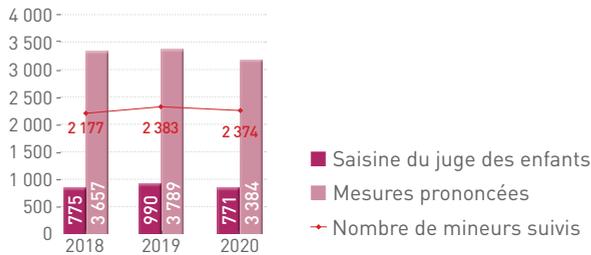
Juge des libertés et de la détention - Pénal

	Décisions rendues	Dont détention provisoire
2020	2 307	528
2019	2 440	536
2018	2 608	574

JUSTICE DES MINEURS



ASSISTANCE ÉDUCATIVE



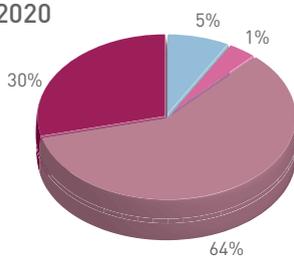
Mineurs non-accompagnés

	Mesures ouvertes
2020	237
2019	-
2018	-

ACTIVITÉ PÉNALE

	Plaintes et PV reçus	Affaires poursuivables	Procédures alternatives aux poursuites	Taux de réponse pénale
2020	1 684	1 390	860	88,13%
2019	2 393	1 617	1 010	86,80%
2018	2 706	1 940	1 248	93,01%

2020



Répartition des poursuites

- Requêtes pénales
- Convocation par officier de police judiciaire
- Comparution à brefs délais
- Saisines du juge d'instruction

Activité pénale du siège - Décisions rendues

	Juge des enfants	Tribunal pour enfants
2020	160	255
2019	344	264
2018	243	184

Juges des enfants

	Décisions d'application des peines
2020	50
2019	43
2018	48

ACCÈS AU DROIT & AIDE JURIDICTIONNELLE



Maisons de justice et du droit Points d'accès au droit	Nombre d'unités	Nombre de personnes accueillies ou renseignées
Maison de justice et du droit	3	28 000
Points d'accès aux droit	3	3 000
dont au PAD-BAJ (accès au droit et aide juridictionnelle)		900
Service d'accueil unique du justiciable		13 000

Aide juridictionnelle	Nombre de décisions juridictionnelles	Délai de traitement avant première décision
2020	9 425	3
2019	10 920	3
2018	10 449	9

EFFECTIFS



	Effectif théorique	Effectif réel (ETPE)
Magistrats du siège	47	47
Magistrats du parquet	18	18
Fonctionnaires tribunal judiciaire	153	144
Fonctionnaires tribunaux de proximité	16	16
	Nombre	
Avocats	186	
Conciliateurs	4	